



Partout où il y a un champ  
www.s-d-p.fr

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n°: 0

Date : 7 / 5 / 2012

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

## SDP HIVERTnage

## SDP PF96

**Liquide inflammable**  
**Liquide inflammable ayant un point d'éclair  $\leq$  61°C**  
**Evaluation du danger : Modéré-Faible**

### Producteur

SDP  
2 rue des tilleuls  
02320 PINON FRANCE

### Distributeur responsable

SDP  
2 rue des tilleuls  
02320 PINON FRANCE

## SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.  
Code du produit : SDP PF96  
Nom commercial : SDP HIVERTnage

### 1.2. Utilisations identifiées

**pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage : Agriculture.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SDP  
2 rue des tilleuls  
02320 PINON FRANCE

Responsable de la mise sur le marché : SDP  
2 rue des tilleuls  
02320 PINON FRANCE

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA Tel: 01.45.42.59.59

## SECTION 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : R10

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

• Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention - (CLP : Flam. Liq. 3) - H226

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Phrase(s) R : R10 : Inflammable.  
Phrase(s) S : S3 : Conserver dans un endroit frais.  
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
S43 : En cas d'incendie, utiliser .  
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
S59 : Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.

**SDP**

2 rue des tilleuls 02320 PINON FRANCE

**En cas d'urgence : ORFILA Tel: 01.45.42.59.59**

## SDP HIVERTnage

**SDP PF96**

### SECTION 2 Identification des dangers (suite)

 Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008  
(CLP)

• Pictogramme(s) de danger



- Pictogramme(s) de danger : GHS02
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
- Pictogrammes (Mentions de mise en garde)



• Conseils de prudence

- Prévention**
- : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
  - P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
  - P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
  - P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
  - P241 - Utiliser du matériel antidéflagrant.
- Intervention**
- : P378 - Utiliser pour l'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
  - P303+361+353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- Stockage**
- : P235 - Tenir au frais.
- Considérations relatives à l'élimination**
- : P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

### SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substance / Préparation : Préparation.

Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Glycérine	: 50 70	56-81-5	200-289-5	----	----	Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)
TLV® -TWA [mg/m³] : 10 Point de fusion [°C] : 18 Point d'ébullition [°C] : 290 Point d'éclair [°C] : 160 Pression de vapeur mm/Hg : .0023 (50°C) Densité relative, gaz (air=1) : 3.2 Densité : 1.261 Solubilité dans l'eau [% poids] : Complète. Log P octanol / eau à 20°C : -2.6 Température d'autoinflammation [°C] : 400 Masse moléculaire : 92.1						
Ethanol	: 30 40	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	----	F; R11 Flam. Liq. 2;H225

**SDP**

2 rue des tilleuls 02320 PINON FRANCE

**En cas d'urgence : ORFILA Tel: 01.45.42.59.59**

**SDP HIVERTnage****SDP PF96****SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)**

OEL (UK)-LTEL [ppm] : 1000  
Limites d'explosivité inférieures [%] : 3.4  
Limites d'explosivité supérieures [%] : 19  
Solubilité dans l'eau [% poids] : Complète.  
Log P octanol / eau à 20°C : -.3  
Température d'autoinflammation [°C] : 370  
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 13600

**SECTION 4 Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Premiers secours**

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- Ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction : Produit chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pulvérisation d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Risques spécifiques : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Classe d'inflammabilité : Ce produit est inflammable.

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Prévention : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

**SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

Précautions pour les personnes : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

**6.1.2. Pour les secouristes****6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

## SDP HIVER Tnage

**SDP PF96**

### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer les résidus et rincer.
- 6.4. Référence à d'autres sections**

### SECTION 7 Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Ne pas fumer.  
Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/ explosion et de danger pour la santé.
- Manipulation** : Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Mesures techniques de protection** : Utiliser exclusivement des outils antidéflagrants. Veiller à une bonne mise à la terre.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
- Stockage** : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

### SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

- 8.2. Contrôles de l'exposition** :
- Ethanol : TLV<sup>©</sup> -TWA [ppm] : 1000
  - Ethanol : OEL (UK)-LTEL [ppm] : 1000
  - Ethanol : LTEL - UK [mg/m<sup>3</sup>] : 1920
  - Ethanol : LTEL - UK [ppm] : 1000
  - Ethanol : VLE - France [mg/m<sup>3</sup>] : 9500
  - Ethanol : VLE - France [ppm] : 5000
  - Ethanol : VME - France [mg/m<sup>3</sup>] : 1900
  - Ethanol : VME - France [ppm] : 1000
  - Ethanol : Arbeitsplatzgrenzwert AGW - Germany [mg/m<sup>3</sup>] TRGS 900 : 960
  - Ethanol : MAK - Allemagne [ppm] : 500
  - Ethanol : Spitzenbegrenzung / Überschreitungsfaktor AGW - Germany TRGS 900 : 2
  - Ethanol : MAK (AU) Tagesmittelwert (ml/m<sup>3</sup>) : 1000
  - Ethanol : MAK (AU) Tagesmittelwert (mg/m<sup>3</sup>) : 1900
  - Ethanol : MAK (AU) Kurzzeitwerte (ml/m<sup>3</sup>) : 2000
  - Ethanol : MAK (AU) Kurzzeitwerte (mg/m<sup>3</sup>) : 3800
  - Ethanol : VLA-ED [ppm] : 1000
  - Ethanol : VLA-ED [mg/m<sup>3</sup>] : 1910
  - Ethanol : NGV - [ppm] : 500
  - Ethanol : NGV - [mg/m<sup>3</sup>] : 1000

**SDP HIVERTnage**

**SDP PF96**

**SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)**

Ethanol : KTV - [ppm] : 1000  
Ethanol : KTV - [mg/m<sup>3</sup>] : 1900  
Ethanol : Grænserværdier (DK) (ppm) : 1000  
Ethanol : HTP-värden - 8 H - [ppm] : 1000  
Ethanol : HTP-värden - 8 H - [mg/m<sup>3</sup>] : 1900  
Ethanol : HTP-värden - 15min - [ppm] : 1300  
Ethanol : Grænserværdier (DK) : 1900  
Ethanol : HTP-värden - 15min - [mg/m<sup>3</sup>] : 2500  
Ethanol : GV Value Limit (Norway) [ppm] : 500  
Ethanol : GV Value Limit (Norway) [mg/m<sup>3</sup>] : 950  
Ethanol : 8-Hour TWA (PL) (NDS) (mg/m<sup>3</sup>) : 1900  
Ethanol : TLV-TWA (Belgium) (ppm) : 1000  
Ethanol : TLV© -TWA [ppm] : 1000  
Ethanol : OEL (UK)-LTEL [ppm] : 1000  
Ethanol : LTEL - UK [mg/m<sup>3</sup>] : 1920  
Ethanol : LTEL - UK [ppm] : 1000  
Ethanol : VLE - France [mg/m<sup>3</sup>] : 9500  
Ethanol : VLE - France [ppm] : 5000  
Ethanol : VME - France [mg/m<sup>3</sup>] : 1900  
Ethanol : VME - France [ppm] : 1000  
Ethanol : Arbeitsplatzgrenzwert AGW - Germany [mg/m<sup>3</sup>] TRGS 900 : 960  
Ethanol : MAK - Allemagne [ppm] : 500  
Ethanol : Spitzenbegrenzung / Überschreitungsfaktor AGW - Germany TRGS 900 : 2  
Ethanol : MAK (AU) Tagesmittelwert (ml/m<sup>3</sup>) : 1000  
Ethanol : MAK (AU) Tagesmittelwert (mg/m<sup>3</sup>) : 1900  
Ethanol : MAK (AU) Kurzzeitwerte (ml/m<sup>3</sup>) : 2000  
Ethanol : MAK (AU) Kurzzeitwerte (mg/m<sup>3</sup>) : 3800  
Ethanol : VLA-ED [ppm] : 1000  
Ethanol : VLA-ED [mg/m<sup>3</sup>] : 1910  
Ethanol : NGV - [ppm] : 500  
Ethanol : NGV - [mg/m<sup>3</sup>] : 1000  
Ethanol : KTV - [ppm] : 1000  
Ethanol : KTV - [mg/m<sup>3</sup>] : 1900  
Ethanol : Grænserværdier (DK) (ppm) : 1000  
Ethanol : HTP-värden - 8 H - [ppm] : 1000  
Ethanol : HTP-värden - 8 H - [mg/m<sup>3</sup>] : 1900  
Ethanol : HTP-värden - 15min - [ppm] : 1300  
Ethanol : Grænserværdier (DK) : 1900  
Ethanol : HTP-värden - 15min - [mg/m<sup>3</sup>] : 2500  
Ethanol : GV Value Limit (Norway) [ppm] : 500  
Ethanol : GV Value Limit (Norway) [mg/m<sup>3</sup>] : 950  
Ethanol : 8-Hour TWA (PL) (NDS) (mg/m<sup>3</sup>) : 1900  
Ethanol : TLV-TWA (Belgium) (ppm) : 1000

**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

**8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection individuelle**

**- Protection respiratoire**

: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

**- Protection de la peau**

: Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

**- Protection des yeux**

: Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.

## SDP HIVERTnage

**SDP PF96**

### SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

### SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- 9.1.a. Aspect : Liquide incolore.
- 9.1.b. Odeur : Caractéristique.
- 9.1.c. Seuil olfactif
- 9.1.d. pH : 8.25
- 9.1.e. Point de fusion / Point de congélation : Non déterminé.
- 9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition : > 80°C
- 9.1.g. Point d'éclair
- Point d'éclair [°C] : 23
- 9.1.h. Taux d'évaporation : Non déterminé.
- 9.1.i. Inflammabilité
- 9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)
- Limites d'explosivité inférieures [%] : 3.4 Vol % (ethanol)
- Limites d'explosivité supérieures [%] : 19 Vol % (ethanol)
- 9.1.k. Pression de vapeur : Non déterminé.
- 9.1.l. Densité de vapeur
- 9.1.m. Densité relative : 1.06
- 9.1.n. Solubilité : Soluble  
Soluble
- 9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau : Non déterminé.
- 9.1.p. Température d'auto-inflammabilité
- 9.1.q. Température de décomposition
- 9.1.r. Viscosité
- 9.1.s. Propriétés explosives
- 9.1.t. Propriétés comburantes
- 9.2. Autres informations

### SECTION 10 Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
- 10.2. Stabilité chimique
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**SDP HIVER Tnage**

**SDP PF96**

**SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)**

- Réactions dangereuses** : Réagit avec : Agents oxydants forts.
- Propriétés dangereuses** : Au-delà de 36°C Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- 10.4. Conditions à éviter**
- Conditions à éviter** : Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.
- 10.5. Matières incompatibles** : Oxydants forts.
- Peroxydes.  
Acides forts.  
Chlore.  
Fluor.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux**
- Produits de décomposition dangereux** : Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses.

**SECTION 11 Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**11.1.1. Substances**

- Sur les ingrédients** : Glycerol: LD 50 oral: 250 mg/kg  
Ethanol: LD 50 oral: 6200-15000 mg/kg

- 11.1.2. Mélanges** : Non déterminé.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Effets interactifs**

**Absence de données spécifiques**

**Informations sur les mélanges et informations sur les substances**

**Autres informations**

**SECTION 12 Informations écologiques**

- 12.1. Toxicité** : Non déterminé.
- 12.2. Persistance et dégradabilité** : Non déterminé.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation** : Non déterminé.
- 12.4. Mobilité dans le sol** : Non déterminé.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- 12.6. Autres effets néfastes**

**SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

SDP HIVER Tnage

SDP PF96

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination (suite)

**Généralités** : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1993

Etiquetage



: 3. Liquides inflammables

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

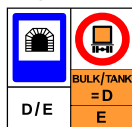
- Transport terrestre - ADR/RID
- Transport par mer - IMO-IMDG
- Transport aérien - ICAO/IATA

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Glycérine)  
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Glycerol)  
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Glycerol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Transport terrestre - ADR/RID
  - Restriction dans les tunnels

3  
: D/E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie D lorsque les marchandises sont transportées en vrac ou en citerne. Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.



- Quantité limitée

: 5 L  
Emballages combinés - Emballage intérieur : Contenu maximum : 5 l.  
Emballages combinés - Colis : maximum :  
Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Emballage intérieur : Contenu maximum :  
Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Colis : maximum :  
5 l.

- Transport par mer - IMO-IMDG
- Transport aérien - ICAO/IATA

3  
3

14.4. Groupe d'emballage

- Transport terrestre - ADR/RID
- Transport par mer - IMO-IMDG
- Transport aérien - ICAO/IATA

III  
III  
III

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident**

: En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :



**SDP HIVERTnage**

**SDP PF96**

**SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)**

- : Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.
  - : Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.
  - : Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.
  - : Revêtir le boudrier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.
  - : Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.
  - : Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.
  - : Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.
  - : Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.
  - : Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.
  - : Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.
  - : Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.
- Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.**
- : Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :
  - : Pour chacun des membres de l'équipage
  - : Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes:

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

**No ONU**

: 1993

**Désignation officielle de transport  
Etiquetage ADR**

: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Glycérine)



**ADR/RID**

: Classe : 3  
Groupe : III  
Disposition spéciale : 640E

**I.D. n°**

: 30

**En cas de fuite et/ou d'épandage**

: Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

**Précautions individuelles**

: Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

**Mesures d'urgence en cas d'accident**

: Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

**SDP**

2 rue des tilleuls 02320 PINON FRANCE

**En cas d'urgence : ORFILA Tel: 01.45.42.59.59**

**SDP HIVERTnage**

**SDP PF96**

**SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)**

Informations complémentaires : Aucun(e).

**SECTION 15 Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**SECTION 16 Autres informations**

Autres données : ICPE 1432

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N°453/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**